



FORÊT
CANDIDATE

BOSCODON, FORÊT D'EXCEPTION®

Contrat de projet 2017-2021



Office National des Forêts

Version définitive / Août 2018

Ecrin forestier de l'abbaye, la forêt domaniale de Boscodon est constituée de l'ancienne forêt monastique et des terrains acquis par l'Etat dans le cadre de la restauration des terrains en montagne (RTM) à la fin du XIX^{ème} siècle.

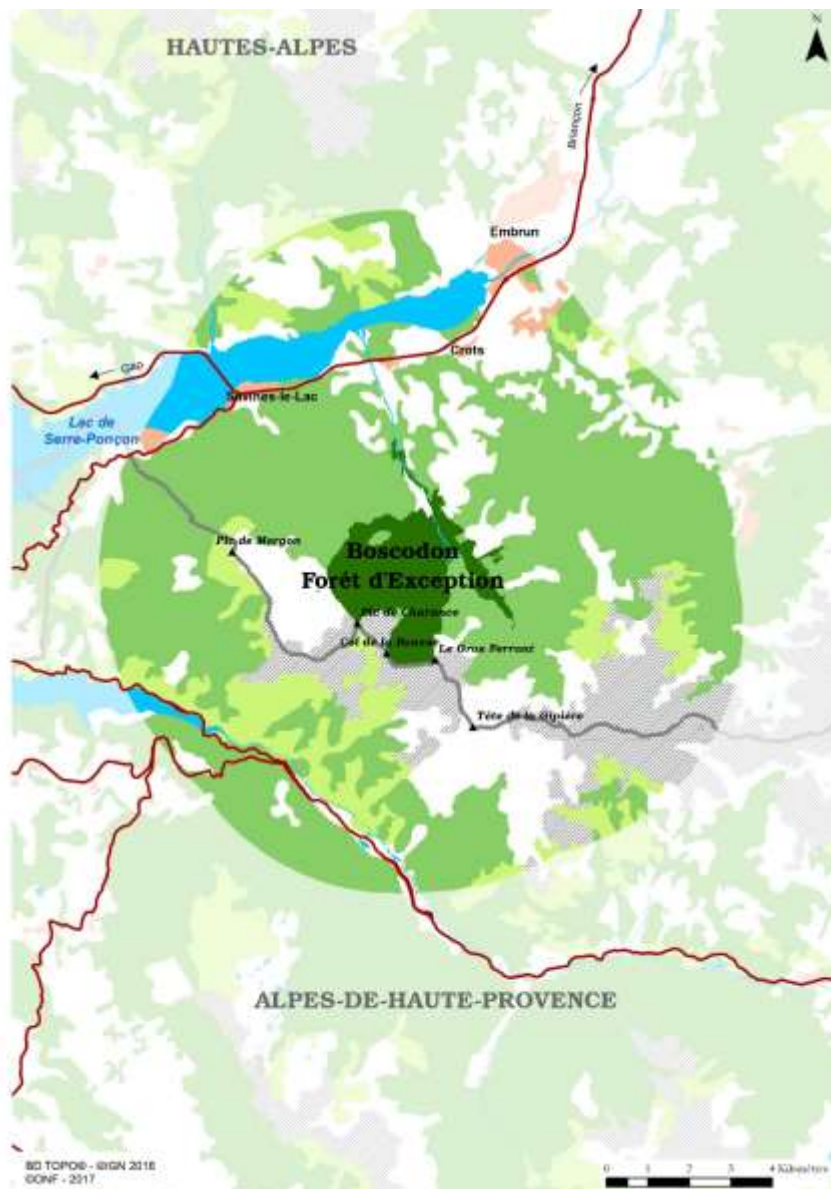
Riche de cet héritage et d'une forte dynamique partenariale, la forêt domaniale est aujourd'hui engagée dans une démarche de labellisation Forêt d'Exception®.

Le label Forêt d'Exception®, porté par l'Office national des forêts, a pour objectif de mettre en valeur certaines forêts emblématiques et leur gestion multifonctionnelle. La conciliation des objectifs de production de bois, des enjeux liés aux risques naturels, à la biodiversité et à l'accueil du public y est menée de manière exemplaire. Le label constitue ainsi un outil pour mener des actions partenariales et innovantes, valorisant les patrimoines forestier et culturel du territoire.

Cette démarche nationale soutenue par un comité national d'orientation associant ministère de tutelle et personnalités qualifiées, vise à faire de ces sites des territoires d'excellence en terme de développement durable au travers d'une large approche partenariale.

Un socle patrimonial d'exception, une multifonctionnalité affirmée, la présence d'une dynamique locale forte et une volonté d'exemplarité, d'innovation et de progrès techniques, ont conduit la forêt domaniale de Boscodon à être retenue parmi les dix-sept forêts domaniales à l'échelle nationale pour qu'il y soit engagé une démarche partagée de valorisation et de gestion durable du territoire dans le cadre de la démarche « Forêt d'Exception® ».

Le présent document concrétise la mise en œuvre du projet en forêt domaniale de Boscodon, en spécifiant l'ensemble des voies et moyens mis en œuvre pour candidater au label « Forêt d'Exception® » et le faire vivre.



SOMMAIRE

- I. La démarche Forêt d'Exception® 5
- II. En route vers le label à Boscodon 5
- III. Composition du comité de pilotage 6
- IV. Orientations stratégiques du protocole d'accord 6
- V. Cadre du contrat de projet 7
- VI. Signatures 8
- VII. Financement des actions 9
- VIII. Fiches action 10
- IX. Tableau de programmation 51

I. LA DÉMARCHE FORÊT D'EXCEPTION®

Les forêts domaniales sont le fruit de l'histoire et ont été forgées par l'action de l'homme. Elles ont préfiguré, par une gestion multifonctionnelle conciliant les enjeux économique, écologique et social, la "gestion durable" devenue référence pour l'exploitation des ressources naturelles depuis la fin des années 1990.

L'Office national des forêts souhaite mener dans ces forêts une politique de mise en valeur ambitieuse, à la hauteur de leur renom, concrétisée par l'attribution à certaines d'entre elles, parmi les plus remarquables, d'un signe de reconnaissance spécifique : le label Forêt d'Exception®.

Depuis 2008, dix-sept forêts choisies parmi les forêts domaniales gérées par l'ONF sur l'ensemble du territoire, sont officiellement engagées dans la démarche Forêt d'Exception®. Ce réseau de référence en matière de gestion durable du patrimoine forestier, fédère les acteurs du développement économique local et la mise en valeur du patrimoine naturel.

II. EN ROUTE VERS LE LABEL À BOSCODON

Démarche au long cours, la mise en place d'une gouvernance partagée et dynamique entre divers acteurs d'un territoire fait naître une synergie entre ces acteurs, qui décident de conjuguer leurs efforts pour œuvrer à des objectifs définis en concertation.

Dans le cas de Boscodon, la première réunion du comité de pilotage a eu lieu en 2008. Depuis, les membres du comité de pilotage ont eu diverses occasions de travailler ensemble à la définition d'un projet de territoire commun :

- 1^{er} COPIL 18 septembre 2008
- Groupe de travail avril 2009
- **Venue du comité national d'orientation 19 juin 2009**
- 2^{ème} COPIL 16 décembre 2009
- **Signature du protocole d'accord : 2010**
- Réunion d'un comité technique 19 juin 2010
- 3^{ème} COPIL 16 novembre 2012
- **2014-2016 : réalisation du schéma d'accueil du public**
- 4^{ème} COPIL 13 décembre 2016
- Groupe de travail 28 février 2017
- 5^{ème} COPIL 20 octobre 2017

Le schéma d'accueil du public, élaboré de 2014 à 2016, a par ailleurs été l'occasion d'étendre la dynamique née de la démarche Forêt d'exception® à l'ensemble du territoire Boscodon-Morgon et de ses acteurs.

III. COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Les partenaires réunis au sein du comité de pilotage **Boscodon, Forêt d'Exception®** :

Association des amis de l'abbaye de Boscodon

Comité de pilotage du site Natura 2000

Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

Communauté de communes de Serre-Ponçon

Commune de Crots

Conservatoire botanique national alpin (CBNA)

Département des Hautes-Alpes

Direction départementale des territoires (DDT)

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL PACA)

Office national des forêts (ONF) : agence territoriale des Hautes-Alpes et service de Restauration des terrains en montagne (RTM)

Parc national des Écrins (PNE)

Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (SUD)

Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur

Syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon (SMADESEP)

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Hautes Alpes (UDAP)



IV. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PROTOCOLE D'ACCORD

L'ensemble des partenaires de la démarche haut-alpine ont signé le protocole d'accord Boscodon, Forêt d'exception® en 2010, s'engageant ainsi à conjuguer leurs efforts autour des orientations stratégiques suivantes :

- 1) Renouer le lien entre la forêt et l'abbaye de Boscodon
- 2) Inscrire « Boscodon, Forêt d'exception® » dans les projets des acteurs du territoire
- 3) Accueillir tous les publics pour une forêt à partager
- 4) Préserver la biodiversité en maintenant les fonctions traditionnelles de la forêt
- 5) Favoriser une vision partagée du projet pour intégrer l'ensemble des fonctions et des usages

V. CADRE DU CONTRAT DE PROJET

Vu la charte nationale Forêt d'Exception®,

Vu le protocole d'accord signé par les partenaires en 2010, qui marque l'adhésion des signataires,

Les signataires du présent contrat de projet conviennent de ce qui suit :

Article 1 – Durée

Les signataires du contrat de projet Boscodon, Forêt d'Exception® s'engagent, pour la période 2017-2021, à rechercher conjointement les moyens techniques et financiers nécessaires pour mettre en œuvre les projets figurant dans la liste ci-après.

Article 2 – Financement des actions

Les porteurs des différentes actions s'engagent à rechercher les financements nécessaires à la mise en œuvre des actions inscrites au contrat de projet. Les plans de financement des actions seront montés indépendamment du contrat et figureront dans les éventuels dossiers de demande de subvention ou dans les conventions passées avec les partenaires financeurs des actions. Le montage des plans de financements sera du ressort de chaque maître d'ouvrage ou porteur de projet.

Article 3 – Gouvernance

La démarche est animée par un chef de projet désigné par l'Office national des forêts en son sein, et porté par le comité de pilotage, animé par le chef de projet.

Le comité de pilotage est présidé par le Département des Hautes-Alpes.

Article 4 – Exécution

Le comité de pilotage est chargé de l'exécution du présent contrat et de la poursuite de la discussion auprès des partenaires territoriaux et organismes publics pour tenir leurs engagements sur les opérations contractualisées.

Chaque signataire s'engage à soumettre à l'approbation de ses instances décisionnaires les propositions de contributions relatives aux actions validées au sein du Comité de pilotage.

Article 5 – Actualisation et suivi

Le comité de pilotage est également chargé de valider l'avancement global des actions qui figurent au contrat de projet. Des bilans seront établis annuellement jusqu'à la fin de la période de réalisation du contrat.

Le contrat de projet se veut évolutif et actualisable. Le comité de pilotage peut décider de l'inscription d'opérations supplémentaires en fonction des propositions reçues et de l'intérêt des différentes parties prenantes, ou de leurs reports en fonction des moyens financiers et techniques à disposition ainsi que de l'évolution du contexte territorial.

Article 6 – Litige

Les parties conviennent que toutes contestations qui pourraient s'élever à propos de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat et qui ne pourraient pas être résolues à l'amiable seront portées devant le Tribunal administratif de Gap.

VI. SIGNATURES

Association des amis de l'abbaye de Boscodon

M. Canal, Président



Comité de pilotage du site Natura 2000

M. Dou, Président



Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

Mme Mordant, Commissaire à l'aménagement,
au développement et à la protection du massif des Alpes



Communauté de communes de Serre-Ponçon

Mme Eyméoud, Présidente



Commune de Crots

M. Gandois, Maire



Conservatoire botanique national alpin (CBNA)

M. Boutron, Président



Département des Hautes-Alpes

M. Bernard, Président



Le Président du Département
des Hautes-Alpes
Jean-Marie BERNARD

Direction départementale des territoires (DDT)

M. Vedel, Directeur départemental des territoires



Direction **régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement** (DREAL PACA)

Mme Souan, cheffe du service Biodiversité, Eau et Paysages



DREAL du service Biodiversité,
Eau et Paysages
Nathalie SOUAN

Office national des forêts (ONF) : agence territoriale des Hautes-Alpes et service de Restauration des terrains en montagne (RTM)

M. Duverney, Directeur d'agence



Parc national des Écrins (PNE)

M. Héritier, Président

Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (SUD)

M. Masse, Président

Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mme Eyméoud, 2^{ème} Vice-Présidente déléguée aux entreprises, à l'artisanat et à l'économie de montagne

Syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon (SMADESEP)

M. Berenguel, Président



Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Hautes Alpes (UDAP)

Mme Rajaonah, Chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Hautes Alpes



Préfecture des Hautes-Alpes

Mme Bigot-Dekeyzer, Préfète des Hautes-Alpes

Président du comité de pilotage

M. Viossat, Conseiller départemental du canton d'Embrun et Vice-président du Conseil départemental en charge des ressources naturelles

VII. FINANCEMENT DES ACTIONS

Pour la mise en œuvre de ce contrat de projets, les signataires s'engagent à rechercher conjointement les moyens techniques et financiers nécessaires à son accomplissement.

À ce niveau seront recherchés une diversification des partenariats financiers et des engagements pluriannuels, afin d'assurer la pérennité et la visibilité du contrat de projets.

Chaque signataire s'engage à soumettre à l'approbation de ses instances décisionnaires les propositions de contributions relatives aux actions validées au sein du Comité de pilotage.

Le montage des plans de financement sera du ressort de chaque maître d'ouvrage ou porteur de projet.

D'autres solutions seront éventuellement recherchées pour compléter le financement des projets : mécénat, participation citoyenne, partenariat commercial...

VIII. FICHES ACTION

N° action	Intitulé
Orientation n° 1 : Renouer le lien entre la forêt et l'abbaye de Boscodon	
1.1	Réaménager le site de la fontaine de l'ours
1.2	Réhabiliter le sentier de l'abbaye
1.3	Valoriser le territoire et son patrimoine par l'art in situ
1.4	Etudier les ouvrages et travaux RTM comme marqueurs de l'évolution des techniques et des rapports activités humaines/torrent
1.5	Analyse du cycle de vie des ouvrages bois double paroi
1.6	Approfondir les connaissances sur le rôle de la couverture boisée sur l'érosion des sols
Orientation n° 2 : Inscire "Boscodon, forêt d'exception" dans les projets des acteurs du territoire	
2.1	Mettre en place un partenariat actif entre le Pays d'Art et d'Histoire et Boscodon Forêt d'Exception®
2.2	Inscire "Boscodon, Forêt d'Exception®" dans la politique de promotion du territoire
2.3	Lier l'animation du site Natura 2000 "Bois de Morgon, forêt de Boscodon, Bragousse" à la démarche Forêt d'Exception®
2.4	Améliorer la connaissance des phénomènes de crues torrentielles du Boscodon
Orientation n° 3 : Accueillir tous les publics pour une forêt à partager	
3.1	Elaborer un schéma d'accueil du public sur l'ensemble du massif Boscodon-Morgon
3.2	Schéma d'accueil : réaliser les actions A) Améliorer la compréhension du territoire par le visiteur B) Faire vivre l'identité du territoire dans l'unité C) Améliorer la qualité des équipements et services
3.3	Suivre la fréquentation

Orientation n° 4 : Préserver la biodiversité en maintenant les fonctions traditionnelles de la forêt

4.1	Mettre en place un protocole simple de suivi de l'équilibre forêt-gibier
4.2	Asseoir un réseau de placettes permanentes permettant le suivi des peuplements de Sapin pectiné conduits en futaie irrégulière
4.3	Optimiser l'exploitation forestière et la vente de bois
4.4	Inventorier et cartographier les forêts anciennes
4.5	Mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière courante
4.6	Améliorer les connaissances et assurer le suivi de groupes taxonomiques emblématiques :
	A Réaliser un suivi des populations de chouette Chevêchette et de chouette de Tengmalm
	B Améliorer la connaissance de la diversité bryologique (mousses) de la forêt de Boscodon
	C Améliorer la connaissance et préserver les gîtes et terrains de chasse des chauves-souris forestières dans le massif de Boscodon – Morgon
	D Inventorier et suivre les coléoptères saproxyliques
	E Inventorier et faire connaître les mollusques forestiers
	F Réaliser le suivi des Sabots de Vénus, en lien avec la gestion forestière
4.7	Appréhender la qualité de l'air et des milieux grâce aux lichens

Orientation n° 5 : Favoriser une vision partagée du projet pour intégrer l'ensemble des fonctions et des usages

5.1	Assurer et animer une gouvernance partagée du projet au travers d'un comité de pilotage local
5.2	Communiquer sur la démarche et les actions « Boscodon, Forêt d'Exception® »
5.3	Mettre en place un système de suivi et d'évaluation des actions engagées
5.4	Échanger avec d'autres Forêts d'Exception® et participer à la dynamique de réseau national

ACTION 1.1 RÉAMÉNAGER LE SITE DE LA FONTAINE DE L'OURS

Contexte et enjeux

La stratégie paysagère du schéma d'accueil du public de Boscodon-Morgon a mis en avant les atouts du site de la fontaine de l'ours : fréquentation abondante, ambiance forestière très intéressante du point de vue paysager, possibilités d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, offre de mobilier, points de vue agréables sur l'espace de montagne environnant. Cependant, elle a également permis d'analyser les dysfonctionnements de ce site : panneaux désuets et parfois mal positionnés, absence d'interprétation des patrimoines (absence de mise en valeur du site en tant que « fontaine de l'ours » notamment), présence d'un préau et de zones vides non valorisées et faible prise en compte de l'ensemble des utilisateurs potentiels du lieu.

Le site classé « Fontaine de l'ours et ses abords » comprenant une zone de 50 m autour de la cabane forestière implique la demande d'une autorisation spéciale (dont évaluation des incidences Natura 2000) pour la réalisation des travaux.



Objectif de l'action

Respecter et mettre en valeur l'esprit des lieux
Améliorer l'offre d'accueil
Améliorer l'accessibilité
Faire vivre la légende par une démarche d'interprétation du patrimoine

Description technique

Travaux d'aménagement paysager concernant le parking, les aires de pique-nique, les sentiers d'accès, l'abri et son esplanade, la fontaine et la grotte et ses abords.

Localisation

Aire d'accueil de la fontaine de l'ours.

Pilote

ONF

Partenaires

DREAL
Département des Hautes-Alpes
Pays S.U.D.

Liens avec d'autres programmes

Schéma d'accueil du public de Boscodon-Morgon (action B4 : Requalifier les portes d'entrée et les sites d'accueil)
PITEM outdoor

Calendrier de réalisation

2017 : rédaction du dossier de demande d'autorisation au titre du site classé et mise en place de la sculpture d'ours
2018- 2019 : réalisation des travaux

Coût estimatif de l'opération

Montage du projet, dossier de demande d'autorisation, maîtrise d'œuvre : 39 000 euros HT
Travaux : 90 000 euros HT

Financements

ONF - Département des Hautes-Alpes (20 000 € dans le cadre du PITEM outdoor) - Région PACA

ACTION 1.2 RÉHABILITER LE SENTIER DE L'ABBAYE

Contexte et enjeux

Le sentier historique d'accès à l'abbaye est en mauvais état, ce qui n'engage pas les visiteurs à utiliser cet accès qui permettrait de découvrir l'abbaye sous un autre angle. En effet, l'accès à l'abbaye s'effectue actuellement essentiellement par le parking qui se situe côté route de l'abbaye.

Objectif de l'action

Retrouver un accès qui prépare à la découverte de l'abbaye par sa plus belle perspective

Description technique

Remise en état du sentier

Entretien léger des quelques places de parking existantes le long de la route au départ du sentier (surlargeur)

Mise en place d'un panneau directionnel pour indiquer le sentier vers l'abbaye

Localisation

Sentier menant du pont du Colombier à l'abbaye

Pilotes

À définir

Partenaires

Communes de Crots

Département des Hautes-Alpes

ONF

Association des amis de l'abbaye de Boscodon

Liens avec d'autres programmes

Calendrier de réalisation

2019

Coût estimatif de l'opération

À définir

Financements

À définir



ACTION 1.3 VALORISER LE TERRITOIRE ET SON **PATRIMOINE PAR L'ART IN SITU**

Contexte et enjeux

La forêt de Boscodon recèle de nombreuses richesses naturelles. L'abbaye nichée en son sein constitue le patrimoine spirituel des lieux et l'attrait culturel principal. L'association des amis de l'abbaye de Boscodon y propose chaque année une programmation d'événements culturels, artistiques et spirituels variée. Il paraît opportun de compléter cette offre en invitant l'art en forêt, mêlant ainsi les deux univers. Un parcours permanent ou temporaire d'art in situ est à envisager mais d'autres modalités d'exposition en forêt seront également étudiées.

Objectif de l'action

Offrir au visiteur une nouvelle manière de découvrir le territoire de Boscodon, par une approche artistique
Magnifier l'esprit des lieux.

Description technique

Dans un premier temps, il convient de réaliser un diagnostic de faisabilité d'un parcours permanent d'art in situ. Si ses conclusions sont positives, l'étude du projet et de ses modalités (dimensionnement, lieu, porteur, financeurs...) pourra également être menée dans le cadre de ce contrat de projet, et sa réalisation suivre le cas échéant.
D'autres modalités d'exposition d'art in situ seront également envisagées, selon les opportunités et les partenariats possibles.

Localisation

A définir le cas échéant

Pilotes

A définir

Partenaires

ADDET
Association des amis de l'abbaye de Boscodon
Communauté de communes de Serre-Ponçon
Commune de Crots
ONF
Pays S.U.D.
Université d'Aix-Marseille

Liens avec d'autres programmes

Pays d'art et d'histoire

Calendrier de réalisation

À définir

Coût estimatif de l'opération

À définir

Financements

À définir

ACTION 1.4 ETUDIER LES OUVRAGES ET TRAVAUX RTM COMME MARQUEURS DE L'ÉVOLUTION DES TECHNIQUES ET DES RAPPORTS ACTIVITÉS HUMAINES/TORRENT

Contexte et enjeux

Le torrent de Boscodon est réputé pour ses crues sous forme de charriage et de laves torrentielles, qui impactent le haut du bassin versant et la forêt, les voies d'accès départementales à l'abbaye de Boscodon et au village du Bois. Les crues peuvent également atteindre l'ensemble du cône de déjection où se situe une vie économique importante : agriculture hier, habitations, tourisme avec trois campings et plusieurs plages, zone artisanale aujourd'hui, ainsi que la seule voie de communication routière (RN 94) avec le nord du département et l'Italie.



Dans le cadre des lois de 1860 et de 1882 sur la restauration et la conservation des terrains en montagne, les travaux de reboisement ayant pour but de diminuer les effets de l'érosion et des crues ont été entrepris dès 1873. La construction des barrages de correction torrentielle a été entreprise en 1894. On compte aujourd'hui sur le torrent de Bragousse, affluent tumultueux du Boscodon, 8 barrages de correction torrentielle, et 4 ouvrages sur le torrent de l'Infernet. A la confluence entre l'Infernet et le Bragousse se forme le torrent de Boscodon. C'est à ce point que se situe le barrage Poncet ; 5 autres encore sont présents à l'aval. D'autre part, des ouvrages de génie biologique permettent la revégétalisation de zones érodées. Tous ces ouvrages sont domaniaux. Sur le cône de déjection se situent par ailleurs deux digues de protection propriété de la commune de Crots.

Objectif de l'action

Etudier l'évolution des techniques de correction torrentielle et de restauration des terrains en montagne,
Etudier les rapports entre l'Administration des Eaux et Forêts et la population locale pendant le « temps des forestiers » 1827 – 1914, et jusqu'à nos jours,
Réintégrer le torrent et son utilisation (irrigation et canaux, moulins ...) dans son territoire,
Appréhender la perception du torrent par les habitants du territoire au fil du temps.

Description technique

Cette étude fera l'objet d'un travail de stagiaires, encadré par le service RTM de l'ONF des Hautes-Alpes. Elle sera composée :

- d'un important travail bibliographique, notamment dans les archives, concernant l'histoire des crues, l'acquisition des terrains domaniaux RTM,
- d'un travail plus spécifique sur la réalisation des ouvrages, l'évolution des techniques en lien avec les évolutions technologiques et sociétales, dépassant le microcosme montagnard,
- d'un travail de terrain. Ce travail concernera :
 - un aspect technique : une relation sera réalisée entre la bibliographie et les techniques de réalisation des ouvrages de Boscodon de génie biologique et civil comme l'emplacement des pépinières, les chemins d'accès aux chantiers, les installations de chantiers au XIX^{ème} siècle...
 - un aspect sociologique : des entretiens seront menés avec les personnes concernées par le torrent de Boscodon dans tous ses aspects : les institutionnels (commune, SMADESEP), les historiens, les forestiers, les conducteurs d'eau, les habitants des villages, l'association des amis de l'abbaye de Boscodon...

Les résultats de l'étude seront valorisés sous forme d'une publication. D'autre part des communications seront prévues.

Localisation

Bassin versant du torrent de Boscodon dont forêt domaniale de Boscodon

Pilotes

ONF-RTM

Partenaires

Pays S.U.D.

Liens avec d'autres programmes

Calendrier de réalisation

2018

Coût estimatif de l'opération

6 000 euros HT

Financements

ONF

ACTION 1.5 ANALYSE DU CYCLE DE VIE DES OUVRAGES BOIS DOUBLE PAROI

Contexte et enjeux

Les ouvrages bois double paroi sont des ouvrages à finalité de génie civil ou biologique. Le renouveau des ouvrages bois date d'une trentaine d'année mais les premières traces d'utilisation datent des fortifications gallo-romaines.

Leur utilisation actuelle est liée au milieu hydraulique (ouvrages de correction torrentielle, protection de berge...) ainsi que dans le domaine de voirie ou sentier (soutènement). C'est aussi un type d'ouvrage qui sert dans la revégétalisation.

Le développement de cette technique nécessite des études approfondies dont l'analyse du cycle de vie (ACV).

L'ACV est une méthode d'évaluation environnementale, sociale et économique qui permet de quantifier les impacts d'un produit (qu'il s'agisse d'un bien, d'un service, voire d'un procédé) sur l'ensemble de son cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières qui le composent jusqu'à son élimination en fin de vie, en passant par les phases de distribution, de transport et d'utilisation. Elle résulte de l'interprétation du bilan quantifié des flux de matières et d'énergies liés à chaque étape du cycle de vie des produits (production, transport, mise en œuvre, utilisation, fin de vie), exprimée en impacts potentiels sur l'environnement.

L'ACV est à la fois une analyse sur un ouvrage mais permet aussi la comparaison entre des ouvrages ayant la même fonction mais différents en terme de structure (bois, béton, enrochement...).

Objectif de l'action

Cette méthode appliquée dans le torrent de l'Infernet, affluent du torrent de Boscodon et situé en Forêt Domaniale de Boscodon permettra d'analyser deux types d'ouvrages à finalité différente : les ouvrages de correction torrentielle et les ouvrages de soutènement.

Description technique

En matière de correction torrentielle, l'ACV portera sur deux ouvrages : le barrage 1373 construit en béton armé en 2000 et le barrage 1377 construit en ouvrage bois double paroi construit en 2011. Il sera aussi possible d'analyser le comportement de chacun de ces ouvrages vis-à-vis des crues avec transport de matériaux en particulier la stabilité et l'usure des parties exposées.

En ce qui concerne les ouvrages de soutènement, l'ACV portera sur les ouvrages amont et aval de la piste d'accès aux ouvrages B1373 et B1377. Ces ouvrages sont soit des ouvrages bois, soit des enrochements secs. Il sera possible d'extrapoler sur des ouvrages en enrochement bétonné ou en béton armé.

Localisation

Forêt domaniale de Boscodon, torrent de l'Infernet

Pilotes

ONF - RTM

Partenaires

FIBOIS, Communes forestières des Hautes-Alpes (COFOR 05), IRSTEA, École Nationale des Ponts et Chaussées, École nationale supérieure des technologies et industries du bois, partenaires italiens

Liens avec d'autres programmes

Programmes européens à venir avec les partenaires italiens

Calendrier de réalisation

2019

Coût estimatif de **l'opération**

22 000 euros HT

Financements

Région SUD PACA

Agence de l'eau

DREAL

ONF



Torrent de l'Infernet (mai 2016, H. Gasdon ONF)

ACTION 1.6 APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SUR LE RÔLE DE LA COUVERTURE BOISÉE SUR L'ÉROSION DES SOLS

Contexte et enjeux

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions sylvicoles de confortement de la fonction de protection des peuplements forestiers, l'amélioration des connaissances sur le rôle de la couverture boisée sur l'érosion des sols en fonction de la conduite donnée au peuplement permettra d'affiner les itinéraires sylvicoles, en fonction des objectifs assignés au peuplement.

Objectif de l'action

Améliorer la connaissance sur le rôle de la couverture boisée

Comparer l'efficacité de différentes couvertures végétales afin d'identifier le peuplement ayant le meilleur impact sur le transport solide

Description technique

Mise en place de placettes comparatives entre :

- différentes structures : sol nu, couverture herbacée, couverture arbustive, couverture boisée...
- différents itinéraires sylvicoles : évolution naturelle, reboisement, substitution d'essences...

Chaque placette fera l'objet d'un suivi dendrométrique du peuplement et de mesures de débit et de matières en suspension.

Localisation

Forêt domaniale de Boscodon

Pilotes

ONF – RTM

Partenaires

IRSTEA

Liens avec d'autres programmes

Calendrier de réalisation

2019 - 2020

Coût estimatif de l'opération

100 000 euros HT d'instrumentation et de mise en place des placettes

25 000 euros HT de frais de personnels

Financements

À définir (réalisation soumise à co-financements)

ACTION 2.1 METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT ACTIF ENTRE LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE ET BOSCODON FORÊT D'EXCEPTION®

Contexte et enjeux

Le label Pays d'Art et d'Histoire a été attribué au pays S.U.D par le ministère en charge de la culture pour une durée de 10 ans allant de 2011 à 2021. Ce label marque une volonté forte d'un projet d'animation et de valorisation du patrimoine.

A l'image du label Pays d'Art et d'Histoire, le label Forêt d'Exception® a l'ambition d'apporter une plus-value à son territoire en termes de dynamisme, de développement touristique et de valorisation des patrimoines culturel, historique, paysager, naturel et des savoir-faire.

Ces deux démarches se complètent et un partenariat actif entre elles sert l'intérêt commun de valorisation des richesses patrimoniales du territoire.

Objectifs de l'action

- garantir une synergie entre les deux labels pour la valorisation du patrimoine local dans le cadre d'un développement territorial efficace et cohérent ;
- assurer la cohérence des initiatives de ces démarches.

Description technique

- valoriser mutuellement les démarches dans les documents (brochures...), outils (applications, site internet...) et événements de communication ;
- envisager la création d'offres culturelles communes, notamment sur le site de la fontaine de l'ours.

Localisation

Forêt domaniale de Boscodon et territoire du label Pays d'Art et d'Histoire

Pilotes

Pays S.U.D.

Partenaires

ONF
Association des amis de l'abbaye de Boscodon
Communauté de communes de Serre-Ponçon
Offices de tourisme

Liens avec d'autres programmes

Pays d'art et d'histoire

Calendrier de réalisation

2017-2021

Coût estimatif de l'opération

Temps de travail des partenaires

Financements

ONF et Pays S.U.D. par l'auto-financement du temps de travail des salariés concernés

ACTION 2.2 INSCRIRE "BOSCODON, FORÊT D'EXCEPTION®" DANS LA POLITIQUE DE PROMOTION DU TERRITOIRE

Contexte et enjeux

Le territoire de Boscodon fait l'objet d'une fréquentation touristique importante. La promotion est actuellement centrée sur le lac de Serre-Ponçon. La mise en lumière de la forêt de Boscodon s'avère essentielle, que ce soit auprès du grand public (touristes et locaux) ou des professionnels du tourisme.

Objectif de l'action

Assurer la promotion de la forêt de Boscodon, en tant que Forêt d'Exception®
Travailler en lien avec les professionnels du tourisme

Description technique

La promotion de la forêt de Boscodon a vocation à être intégrée dans tout support de promotion des partenaires de la démarche Forêt d'Exception®.

Des événements ou supports spécifiques à la forêt de Boscodon pourront être réalisés, en lien avec la réalisation de l'action « A3 : Mettre en œuvre la stratégie de communication et de promotion » du Schéma d'accueil du public de Boscodon-Morgon.

Localisation

Forêt domaniale de Boscodon et son territoire

Pilotes

ADDET (Agence départementale de développement économique et touristique des Hautes-Alpes)

Partenaires

Communauté de communes de Serre-Ponçon
Association des amis de l'abbaye de Boscodon
SMADESEP
ONF
Offices de tourisme ou structures équivalentes

Liens avec d'autres programmes

PITEM outdoor
Schéma d'accueil du public de Boscodon-Morgon (action A3 : Mettre en œuvre la stratégie de communication et de promotion)

Calendrier de réalisation

2017 - 2021

Coût estimatif de l'opération

À définir

Financements

PITEM (portage par le Département des Hautes-Alpes)
Intégrés dans les actions de promotion habituelles des partenaires

ACTION 2.3 LIER L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000 "BOIS DE MORGON, FORÊT DE BOSCODON, BRAGOUSSE" À LA DÉMARCHE FORÊT D'EXCEPTION®

Contexte et enjeux

La forêt domaniale de Boscodon est située dans le site Natura 2000 "Bois de Morgon, forêt de Boscodon, Bragousse". Les démarches Forêt d'exception® et Natura 2000 partagent de nombreux objectifs, en lien avec la gestion multifonctionnelle des milieux. Les membres des comités de pilotage sont également en partie communs aux deux démarches.

Objectif de l'action

Sensibilisation des socio-professionnels aux enjeux communs à Natura 2000 et Forêt d'Exception® : guides conférenciers du pays S.U.D., accompagnateurs en moyenne montagne, et tout professionnel du tourisme intervenant en lien avec le territoire

Recherche de synergies entre les comités de pilotage

Communication envers le grand public

Description technique

Interventions communes ou mutualisées, à l'occasion de conférences, de visites de terrain, de la Foire Bio Génèpi, des journées de protection des espèces sauvages et de l'environnement de Crots, etc.

Organisation de journées communes aux deux comités de pilotage

Localisation

Forêt domaniale de Boscodon et son territoire

Pilotes

Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000

Partenaires

ONF
ADDET
SNAM (syndicat national des accompagnateurs)
Association Génèpi
Association Vesper'Alpes
CBNA
PNE

Liens avec d'autres programmes

DOCOB Natura 2000

Calendrier de réalisation

2017 - 2021

Coût estimatif de l'opération

5 à 10 jours de travail par an et par structure

Financements

Convention d'animation Natura 2000 pour le temps de travail de l'animatrice
Temps de travail ONF



2.4 AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES PHÉNOMÈNES DE CRUES TORRENTIELLES DU BOSCODON

Contexte et enjeux

Le torrent du Boscodon est un affluent rive gauche de la Durance qui se jette dans la retenue de Serre-Ponçon en aval d'Embrun sur la commune de Crots.

Il est formé par la réunion de trois torrents majeurs (Colombier, Bragousse et Infernet). Les trois bassins versants concernés sont le siège de crues importantes, en raison notamment du contexte géologique du torrent de Bragousse, assis sur des roches particulièrement tendres et friables (gypses, cargneules et terrains glaciaires). Elles constituent une source inépuisable de matériaux.

La capacité de transport du Boscodon est considérable et des crues de récurrence décennale mobilisent couramment des volumes de l'ordre de 100 000 m³ dont la majeure partie est déposée dans le chenal grâce à la présence d'ouvrages RTM.

Les travaux réalisés depuis 1884 ont pour objectif de limiter les effets torrentiels et de diminuer la violence des crues grâce à des ouvrages de correction dans la partie médiane du chenal. 17 grands barrages constituent aujourd'hui le dispositif de protection.

Ces travaux de génie civil ont été complétés par le reboisement d'une partie importante des terrains acquis par l'Etat au titre de la RTM.

Le torrent de Boscodon est réputé pour ses crues sous forme de charriage et surtout de laves torrentielles. C'est principalement le torrent de Bragousse, affluent en rive gauche du Boscodon qui est le moteur de ce type de crue.

L'Institut des Risques Majeurs a ainsi défini les laves torrentielles en 2001 : « les laves torrentielles sont des écoulements mêlant intimement l'eau et les matériaux de toutes tailles. Elles atteignent ou dépassent des densités voisines de 2 qui les rendent capables de transporter des blocs en quasi-flottation. Elles se déclenchent sur des pentes très fortes (30 à 40 % ou même à partir de 20 %) soumises à des mouvements de terrain et/ou effondrements de hautes berges, et plus largement à tous les phénomènes d'érosion de surface, qui permettent notamment le mélange d'eau et de matériaux. Les laves torrentielles sont des écoulements fortement transitoires : elles s'écoulent en bouffées successives qui ont une capacité destructive importante, par érosion et par chocs. »

C'est ce mécanisme qui permet au torrent de Bragousse de transporter des blocs énormes comme le témoignent les photos ci-après :



*Torrent de Bragousse – entre le B2 et le CB2
05 aout 1946 (Archives RTM)*



*Torrent de Bragousse – à l'amont du B3
8 aout 1951 (Archives RTM)*



*Torrent de Bragousse – à l'amont du B2
10 juin 1998 (Archives RTM)*

Taille du bloc : 11 m de haut, 26 m de circonférence, 250 m³, 500 tonnes

Objectif de l'action

Les laves torrentielles ont une rhéologie complexe et extrêmement variée. Afin d'arriver à modéliser ce type de crue il convient d'acquérir de nombreuses données. Ceci permet de caler des modèles à partir de ces informations liées à des données physiques comme la pluviométrie.

L'abondance de laves torrentielles à l'amont du Bragousse permettrait de créer un « laboratoire » d'observation de ce type de crues.

L'instrumentation proposée permettra de mieux comprendre les phénomènes ainsi que leur mode de déclenchement.

Description technique

L'instrumentation liée à la recherche scientifique consiste en l'installation de caméras permettant de filmer les crues, ainsi que d'un sismographe et d'un pluviomètre. L'emplacement serait au niveau du barrage n°1.

Localisation

Bassin versant du torrent de Bragousse

Pilotes

ONF-RTM

Partenaires

IRSTEA

Commune de Crots

Liens avec **d'autres programmes**

Calendrier de réalisation

2019

Coût estimatif de l'opération

30 000 euros HT

Financements

ONF

ACTION 3.1 ELABORER UN SCHÉMA D'ACCUEIL DU PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DU MASSIF DE BOSCODON-MORGON

Contexte et enjeux

La forêt de Morgon, propriété du mandement de Savines, la forêt indivise de la Magnane et les forêts communales de Crots et de Savines complètent la forêt domaniale de Boscodon pour former un massif de près de 6 500 ha, fortement concerné par l'accueil du public, en particulier du fait de la proximité avec le lac de Serre-Ponçon.

La multifonctionnalité des espaces naturels et anthropiques du massif de Boscodon-Morgon constitue un atout majeur, à l'origine de nombreux projets d'aménagement mais également de certains conflits d'usage.

Objectif de l'action

Construire une stratégie d'accueil du public à l'échelle du territoire en concertation

Description technique

Le schéma d'accueil du public en forêt constitue une démarche concertée d'aménagement d'un espace forestier pour accueillir les publics, menée à l'échelle d'un territoire. Basé sur un diagnostic de l'espace forestier et des composantes locales, il formule une stratégie d'accueil à l'échelle du massif forestier considéré et de ses sites, à court, moyen et long termes. Les fiches-actions prévues par le schéma d'accueil prévoient des réalisations sur 5 ans, soit de 2016 à 2020, mais la stratégie développée va bien au-delà et nécessitera un renouvellement de son plan d'action pour continuer à être mise en œuvre après 2020.

Localisation

Massif de Boscodon-Morgon : forêt domaniale de Boscodon, Forêt mandementale de Morgon (Mandement de Savines), forêt indivise de la Magnane, forêts communales de Crots et Savines-le-Lac, forêt domaniale du Pouzenc

Pilotes

Comité de pilotage du schéma d'accueil

Partenaires

Membres du comité de pilotage du schéma d'accueil

Liens avec d'autres programmes

Calendrier de réalisation

2014-2016

La version finale a été validée par le comité de pilotage du schéma d'accueil du public et rendue en juin 2016.

Coût estimatif de l'opération

53 000 euros HT

Financements

L'élaboration du schéma d'accueil du public de Boscodon-Morgon a été financée par l'ONF, le Conseil Régional PACA, le Conseil Général 05, le Mandement de Savines et la commune

ACTION 3.2 SCHÉMA D'ACCUEIL : RÉALISER LES ACTIONS

Contexte et enjeux

La réalisation du schéma d'accueil étant née de la dynamique Forêt d'exception®, il est tout naturel que le présent contrat de projet intègre la mise en œuvre de ses actions.

Celle-ci dépend du maintien de la dynamique générée dans le cadre de sa réalisation. Chaque porteur d'action est donc invité à mettre en œuvre les actions qui ont été pensées ensemble dans l'intérêt global du territoire.

Objectif de l'action

Réaliser les actions du schéma d'accueil du public

Description technique

Initier et suivre la réalisation des actions du schéma d'accueil bénéficiant de porteurs et de financements

Rechercher des porteurs et des financements pour les autres actions. Les membres du comité de pilotage considéreront toute opportunité de financement (interne, demande de subvention, appels à projets, mécénats...) pouvant contribuer à la bonne réalisation des actions du schéma d'accueil.

Localisation

Massif de Boscodon-Morgon : forêt domaniale de Boscodon, Forêt mandementale de Morgon (Mandement de Savines), forêt indivise de la Magnane, forêts communales de Crots et Savines-le-Lac, forêt domaniale du Pouzenc

Pilotes

Comité de pilotage du schéma d'accueil

Voir schéma d'accueil pour le détail des pilotes de chaque action

Partenaires

Membres du comité de pilotage du schéma d'accueil
ADDET

Liens avec d'autres programmes

Schéma d'accueil du public de Boscodon-Morgon (action B1 : Animer la réalisation des actions du schéma d'accueil)
PITEM outdoor

Calendrier de réalisation

Le calendrier ci-après est une programmation prévisionnelle, mise à jour par rapport à la version figurant dans le schéma d'accueil du public paru en juin 2016.

Coût estimatif de l'opération

Voir pages suivantes (et schéma d'accueil pour plus de détails)

Financements

Voir schéma d'accueil

PLAN D'ACTION PLURIANNUEL		Sous-action	2016	2017	2018	2019	2020	Total / sous-action (euros)	Total/action (euros)
Orientation A : Améliorer la compréhension du territoire par le visiteur									
Action A1	Interpréter les patrimoines pour mieux les faire découvrir	Interprétation des patrimoines sur la forêt domaniale			12000			12000	24000
		Interprétation des patrimoines sur les territoires des collectivités			12000			12000	
Action A2	Réviser la signalétique et les panneaux	Signalétique			12000			12000	73500
		Balisage peinture des principaux sentiers			10000			10000	
		Panneaux d'information sur les aires d'accueil et départs de sentiers			50000			50000	
		Ajout de 3 panneaux de signalétique routière			1500			1500	
Action A3	Mettre en œuvre la stratégie de communication et de promotion	1) Détermination d'un contenu de base à fournir aux acteurs de promotion du territoire						0	22850
		2) Réimpression du dépliant « 8 randonnées en forêt de Boscodon » en 5000 exemplaires	1350					1350	
		3) Valorisation du territoire par le land art			A définir			0	
		4) Organisation d'un incentive			A définir			0	
		5) Élaboration d'une carte présentant l'ensemble du territoire et des activités			21500			21500	
		6) Organisation de journées thématiques						0	
		7) Élaboration des supports de communication définis par le plan d'interprétation (action A1)						0	
		8) Mise en place d'accueils physiques			A définir			0	

PLAN D'ACTION PLURIANNUEL		Sous-action	2016	2017	2018	2019	2020	Total / sous-action (euros)	Total/action (euros)
Orientation B : Faire vivre l'identité du territoire dans l'unité									
Action B1	Animer la réalisation des actions du schéma d'accueil							0	A définir
Action B2	Organiser une visite d'un autre site d'accueil important	1) Organiser une visite d'un autre site d'accueil important		3400				3400	3400
		2) Projet ALCOTRA			A définir			0	
Action B3	Repenser la ligne d'équipement							0	0
Action B4	Requalifier les portes d'entrée et les sites d'accueil	1) Portes d'entrée			A définir			0	122000
		2) Fontaine de l'ours		90000				90000	
		3) Équipements récréatifs diffus						0	
		4) Parking du Grand Clot		30000				30000	
		5) Sécurisation du belvédère de Bragousse			A définir			0	
		6) Arboretum de Savines			2000			2000	

PLAN D'ACTION PLURIANNUEL		Sous-action	2016	2017	2018	2019	2020	Total / sous-action (euros)	Total/action (euros)
Orientation C : Améliorer la qualité des équipements et services									
Action C1	Suivre la fréquentation	1) Suivi et actions dans le cadre de la convention OFF PACA	6000	6000	6000	6000	6000	30000	36000
		2) Mise en place d'un compteur routier supplémentaire			4000	1000	1000	6000	
Action C2	Repenser le réseau de sentiers							0	0
Action C3	Rénover le sentier du Ministre		16000					16000	16000
Action C4	Réaliser un contournement du sentier de Morgon au niveau de la cabane du berger				A définir	A définir	A définir	0	A définir
Action C5	Créer un accès piéton au Grand Clot par le chemin des Terrassettes			A définir				0	A définir
Action C6	Réaménager le sommet du Morgon				A définir			0	A définir
Action C7	Réviser le plan de circulation							0	0
Action C8	Aménager certains sites pour les personnes à mobilité réduite (PMR)				A définir			0	A définir
Action C9	Installer des toilettes				A définir			0	A définir
Action C10	Créer une piste cyclable dans le vallon du Boscodon							0	A définir

ACTION 3.3 SUIVRE LA FRÉQUENTATION

Contexte et enjeux

L'Observatoire la fréquentation en forêt (OFF PACA) existe depuis 2005. Suite à une étude menée avec l'IUP de Gap, 8 sites de comptage (dont la forêt de Boscodon) avaient à l'époque été équipés avec des écompteurs piétons et routiers en Région SUD PACA. Aujourd'hui, le parc de compteurs a vieilli et les objectifs de l'OFF ont été recentrés avec la Région SUD PACA dans un contexte de budget contraint.

Cinq écompteurs (comptabilisation des randonneurs) et trois compteurs routiers sont en place sur le territoire du schéma d'accueil. Un agent de l'ONF est chargé de relever ces compteurs régulièrement. Malgré un entretien courant, certains compteurs dysfonctionnent actuellement et doivent être réparés ou remplacés.

Objectif de l'action

Quantifier et suivre les évolutions de la fréquentation

Description technique

- relevé et entretien des compteurs par des personnels l'ONF ;
- investissement matériel ;
- abonnement avec la société Ecompteurs ;
- études, enquêtes sur la fréquentation, base de données des manifestations en forêt (partenariat avec l'université d'Aix-Marseille).

Localisation

Forêt domaniale

Pilotes

ONF - Région SUD PACA

Partenaires

Liens avec d'autres programmes

Observatoire la fréquentation en forêt
Schéma d'accueil du public de Boscodon-Morgon (action C1 : Suivre la fréquentation)

Calendrier de réalisation

Mise en œuvre continue

Coût estimatif de l'opération

Coût annuel moyen de 6 000 euros HT

Financements

Financé par l'ONF et la Région SUD PACA dans le cadre de la convention pour l'OFF PACA

ACTION 4.1 METTRE EN PLACE UN PROTOCOLE SIMPLE DE SUIVI DE L'ÉQUILIBRE FORÊT-GIBIER

Contexte et enjeux

Le chamois et le chevreuil sont présents sur le massif. La pression des ongulés sauvages étant devenue sensible, l'ancien lot de chasse qui était en réserve (718 ha) a été remis en location depuis 2011. Compte-tenu de l'importance de la fréquentation du public, la pratique de la chasse à l'arc est apparue comme une solution intéressante. L'autre lot de chasse (148 ha) fait l'objet d'une location amiable à l'ACCA de Crots.

Les observations qualitatives effectuées au voisinage de la placette RENECOFOR montrent une différence très significative de végétation entre l'intérieur de la placette clôturée et l'extérieur. On a pu noter toutefois une diminution sensible de la pression du gibier depuis la pratique de la chasse à l'arc dans l'ancien lot en réserve.

Dans le cadre de la révision de l'aménagement forestier, une évaluation de l'indice de consommation a été lancée par l'ONF à l'automne 2013 en s'appuyant sur le réseau de placettes étudiées pour l'aménagement (190 placettes). Cette évaluation a été reconduite les années suivantes.

La pression du gibier, très visible depuis quelques années, reste encore supportable et ne met pas en danger le renouvellement de la forêt. Il est cependant essentiel d'assurer un suivi objectif de l'impact du gibier sur les régénérations.

Dans les Hautes-Alpes, trois sites font par ailleurs l'objet d'un suivi de l'état d'équilibre entre les ongulés sauvages et leur environnement dans le cadre de l'Observatoire grande faune et habitats (OGFH). Il serait intéressant d'étudier la compatibilité des données acquises à Boscodon par l'indice de consommation avec le protocole et la méthode d'analyse de l'OGFH mis en œuvre dans ces autres forêts.

Objectif de l'action

Le suivi de l'impact du gibier sur les régénérations a pour objectif de contrôler l'équilibre forêt-gibier et d'adapter les plans de chasse aux populations. Les données d'indice de consommation acquises sur Boscodon couvrent à présent une période suffisamment longue pour que leur analyse soit pertinente.

Description technique

- Poursuivre l'évaluation de l'indice de consommation et l'indice d'abrutissement,
- Analyser l'ensemble des données récoltées,
- Étudier la compatibilité des données acquises par ce protocole avec le protocole OGFH.

Localisation

Forêt domaniale de Boscodon

Pilotes

ONF

Partenaires

Observatoire grande faune et habitats

ONCFS

Fédération départementale des chasseurs des Hautes-Alpes

Liens avec d'autres programmes

OGFH

Mise en œuvre de l'aménagement forestier

Calendrier de réalisation

2017 – 2021

Coût estimatif de l'opération

Mise en œuvre du protocole : 6 000 euros HT par an

Analyse des données et du protocole : coût à définir

Financements

ONF

Autres sources à définir

ACTION 4.2 ASSEOIR UN RÉSEAU DE PLACETTES PERMANENTES PERMETTANT LE SUIVI DES PEUPELEMENTS DE SAPIN PECTINÉ CONDUITS EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE

Contexte et enjeux

La forêt de Boscodon est l'une des sapinières les plus remarquables des Alpes du Sud, disposant de données historiques sur les traitements appliqués de longue date. La mise en place d'un dispositif de placettes permanentes doit permettre de renforcer le suivi de gestion de cette forêt emblématique et de s'intégrer au réseau de sapinières de référence pour améliorer la connaissance de ce type de forêt.

Objectif de l'action

Le programme prévoit la mise en place d'un réseau de placettes permanentes dendrométriques permettant le suivi de la mise en œuvre de l'aménagement forestier, le suivi de l'évolution des structures de peuplement et l'évaluation de la production d'une sapinière des Alpes du Sud.

Le protocole élaboré pour ce suivi aura vocation à être répété tous les 10 ans.

Le réseau de placettes une fois constitué pourra également permettre l'acquisition et le suivi de données complémentaires telles l'impact du grand gibier ou des données écologiques (flore, microfaune, arbres habitats,...).

Description technique

Elaboration du protocole

Mise en œuvre sur le terrain pour réaliser l'état zéro (réalisé en 2016)

Analyse des données

Communication des résultats auprès des partenaires internes et externes

Localisation

Forêt domaniale de Boscodon

Pilotes

ONF

Partenaires

Communauté de communes de Serre-Ponçon

Communes forestières des Hautes-Alpes (COFOR 05)

Liens avec d'autres programmes

Révision future de l'aménagement forestier

Intégration au réseau territorial et national des forêts de référence

Plan d'action ONF pour l'amélioration des pratiques sylvicoles

Calendrier de réalisation

2016 - 2021

Coût estimatif de l'opération

Conception et initialisation du protocole : 1 200 €

Mise en place du dispositif et 1^{ère} campagne d'observation : 12 000 €

Traitement des données, synthèse, communication : 3 500 €

Financements

ONF



ACTION 4.3 OPTIMISER L'EXPLOITATION FORESTIÈRE ET LA VENTE DE BOIS

Contexte et enjeux

La forêt domaniale de Boscodon produit des bois de haute qualité et fait l'objet d'une forte fréquentation, surtout en période estivale. Afin de concilier les différents enjeux de la multifonctionnalité, l'exploitation forestière doit y être optimisée par des méthodes innovantes.

Objectifs de l'action

Mobiliser les bois et valoriser le bois de façon innovante et compatible avec la forte fréquentation de la forêt

Favoriser les débouchés locaux

Maîtriser la qualité des exploitations

Concilier l'exploitation des bois en contexte de montagne avec un accueil du public important

Assurer l'approvisionnement local en bois de qualité

Travailler avec les acteurs locaux de la filière bois

Description technique

- 1) Développer des contrats d'approvisionnement avec les entreprises locales pour améliorer la valorisation locale du bois
- 2) Développer les coupes en bois façonnés afin de garantir la qualité de l'exploitation et une prise en compte optimale de la fréquentation touristique
- 3) Réaliser un schéma de mobilisation des bois tenant compte de la fréquentation

Localisation

Forêt domaniale de Boscodon

Pilotes

ONF

Partenaires

Communauté de communes de Serre-Ponçon

Communes forestières des Hautes-Alpes (COFOR 05)

Liens avec d'autres programmes

Plan d'approvisionnement territorial (PAT) Embrunais-Savinois-Chorges-Pontis finalisé en 2016

Projet de charte forestière de territoire

Calendrier de réalisation

2017-2021

Coût estimatif de l'opération

Schéma de mobilisation des bois : 3250 euros HT

Financements

ONF



ACTION 4.4 INVENTORIER ET CARTOGRAPHIER LES FORÊTS ANCIENNES



Extrait de la carte de Cassini (IGN, remonterletemps.ign.fr)

Contexte et enjeux

Les sites Natura 2000 des Hautes-Alpes abritent une grande surface de milieux forestiers très diversifiés par leurs essences, leurs structures, leur histoire, leur gestion, tous ces paramètres ayant une incidence forte notamment sur les capacités d'accueil des peuplements en termes de biodiversité.

Les forêts des sites Natura 2000 sont composées pour partie d'habitats d'intérêt communautaire, et bien des espèces "Natura 2000" sont étroitement liées à la forêt et à ses stades matures, en particulier dans des habitats non communautaires (sapinières, chênaies pubescentes). En revanche pour nombre d'entre elles la nature du lien de ces espèces avec l'ancienneté de la forêt reste à établir.

Rappelons qu'une forêt ancienne se définit comme une forêt n'ayant pas fait l'objet de changement d'usage, principalement de défrichement ou de mise en culture, dans un passé plus ou moins lointain. Les défrichements étant difficiles à documenter de façon homogène à une large échelle, on se réfère le plus souvent par convention et par défaut aux documents cartographiques anciens disponibles. Sur l'ensemble de la France les deux campagnes cartographiques de référence sont la carte de Cassini, publiée à la fin du 18^{ème} siècle (1749 à 1790), et la carte d'État-Major, publiée autour de 1850. Cette dernière présente l'avantage d'être proche de la date du minimum de la couverture forestière en France, estimé dans les années 1830-1840 à l'échelle nationale.

Objectif de l'action

Dans le cadre de l'amélioration des connaissances des sites, de la préparation de la contractualisation Natura 2000 en forêt et de la gestion forestière, il paraît pertinent de mener une étude visant à mieux connaître l'ancienneté de l'état boisé et à identifier parmi les forêts anciennes les secteurs présentant des enjeux forts en termes de conservation. En effet il apparaît au travers de nombreux travaux que l'ancienneté d'une forêt (la continuité de l'état boisé sans interruptions par un défrichement et un travail du sol en profondeur) est un facteur déterminant de la biodiversité des forêts. Cette importance de l'ancienneté des peuplements est à mettre en lien avec les faibles capacités de dispersion de nombreuses espèces forestières pour lesquelles la recolonisation de terrains défrichés ou cultivés peut être très lente voire presque impossible dans des contextes de paysages fragmentés et de massifs forestiers isolés.

Ce type d'étude a déjà été réalisé sur 5 sites Natura 2000 des Hautes-Alpes en 2015. Il paraît important de compléter cet état des lieux pour mieux localiser les enjeux de gestion sur l'ensemble du réseau Natura 2000 haut-alpin.

Description technique

Recherches bibliographiques et audit d'experts locaux

Traitement des données (BDD)

Cartographie (digitalisation, traitement SIG et édition)

Investigation de terrain : inventaires naturalistes ciblés, état de conservation, validation de données cartographiques

Analyse écologique et hiérarchisation des enjeux

Rédaction d'un rapport de synthèse

Localisation

Sur l'ensemble des forêts des sites Natura 2000 Hautes Alpes dont Boscodon (= 21 000 ha)

Pilotes

Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000

Partenaires

ONF

PNE

Liens avec d'autres programmes

Animation départementale Natura 2000

Étude complémentaire à 2 études menées sur la même thématique sur le site du Dévoluy (Inventaire et cartographie des forêts anciennes, Site Natura 2000 FR 9301511 « Dévoluy – Durbon – Charance - Champsaur », 2015) et dans le Parc naturel Régional du Queyras (Cartographie des forêts anciennes des sites Natura 2000 du Parc Naturel Régional du Queyras (FR9312021 Bois des Ayes, FR9312019 Vallée du Haut Guil, FR9301504 Haut-Guil Mont Viso Valprévèyre, FR9301504 Rochebrune Izoard Vallée de la Cerveyrette, 2015)

Calendrier de réalisation

2017 - 2019

Coût estimatif de l'opération

17 000 euros HT

Financements

DREAL

ACTION 4.5 MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ DANS LA GESTION FORESTIÈRE COURANTE

Contexte et enjeux

La forêt de Boscodon présente des surfaces très importantes de zones hors sylviculture, ainsi qu'un îlot de vieillissement. Des arbres habitats sont par ailleurs conservés pour la biodiversité au sein des parcelles en sylviculture, qui sont gérées en futaie irrégulière.

Un contrat Natura 2000 « arbres isolés » en faveur des bois sénescents a également été mis en place en 2012. Il concerne 101 arbres sur 8 ha (Sapin, Mélèze et quelques Epicéas, Pin cembro, Erable).

Objectif de l'action

Agir en faveur de la continuité de la trame de vieux bois

Mieux comprendre le lien entre la trame de vieux bois et les populations faunistiques et floristiques

Description technique

Formation des agents ONF de l'unité territoriale, puis des territoires voisins, sur les arbres habitats, la trame de vieux bois et les espèces saproxyliques

Sensibilisation des partenaires à la trame de vieux bois à partir des résultats

Marquage et suivi des arbres habitats

Travail cartographique de localisation des différents éléments de la trame de vieux bois

Mise en relation des résultats des inventaires taxonomiques avec la trame de vieux bois

Localisation

Forêt domaniale de Boscodon

Pilotes

ONF

Partenaires

Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000

Liens avec d'autres programmes

Calendrier de réalisation

2018-2021

Coût estimatif de l'opération

Temps de travail des personnels ONF, à définir annuellement

Financements

ONF

ACTION 4.6 AMÉLIORER LES CONNAISSANCES ET ASSURER LE SUIVI DE GROUPES TAXONOMIQUES EMBLÉMATIQUES

ACTION 4.6 A Réaliser un suivi des populations de chouette Chevêchette et de chouette de Tengmalm

ACTION 4.6 B Améliorer la connaissance de la diversité bryologique (mousses) de la forêt de Boscodon

ACTION 4.6 C Améliorer la connaissance et préserver les gîtes et terrains de chasse des chauves-souris forestières dans le massif de Boscodon – Morgon

ACTION 4.6 D Inventorier et suivre les coléoptères saproxyliques

ACTION 4.6 E Inventorier et faire connaître les mollusques forestiers

ACTION 4.6 F Réaliser le suivi des Sabots de Vénus, en lien avec la gestion forestière

ACTION 4.6 A Réaliser un suivi des populations de chouette Chevêchette et de chouette de Tengmalm

Contexte et enjeux

Inféodées aux forêts d'altitude, ces deux petits rapaces, aux mœurs crépusculaires et nocturnes et d'une grande discrétion, affectionnent tout particulièrement les vieux boisements de résineux ou d'essences mixtes possédant des cavités favorables à leur nidification. Leur présence est connue en forêt de Boscodon mais elles ne font l'objet d'aucun suivi systématique.

Objectif de l'action

Le protocole de suivi national des petites chouettes de montagne a été élaboré dans le cadre d'un partenariat entre l'ONF et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), et avec la participation du CNRS et de l'IRSTEA. Son objectif est de compléter la synthèse nationale qui est réalisée annuellement, en suivant à long terme les tendances des variations de présence des 2 chouettes, grâce au suivi annuel de sites de référence en période de reproduction, par l'utilisation d'un protocole standardisé adapté et d'un effort d'échantillonnage quantifié.

Description technique

Mise en œuvre annuelle du protocole de suivi national des petites chouettes de montagne (2 passages espacés de 15 jours au printemps, par beau temps sans vent, une personne minimum, deux dans l'idéal)

Localisation

Forêt domaniale de Boscodon

Pilotes

PNE

Partenaires

Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000
ONF

Liens avec d'autres programmes

Programme Petites chouettes de montagne (suivi national dans le cadre d'un partenariat ONF-LPO) :
<http://rapaces.lpo.fr/chevechette-tengmalm>

Calendrier de réalisation

2018 - 2021

Coût estimatif de l'opération

2 soirées de terrain par participant et par an

Financements

Temps de personnel apporté par chaque partenaire



Chevêchette d'Europe (photo : M. Corail, PNE)

ACTION 4.6 B Améliorer la connaissance de la diversité bryologique (mousses) de la forêt de Boscodon

Contexte et enjeux

Les données collectées lors de la rédaction du DOCOB Natura 2000 du site Bois de Morgon, forêt de Boscodon, Bragousse étaient assez sommaires mais laissent à penser qu'un inventaire plus poussé des mousses permettrait de dévoiler une richesse intéressante voire exceptionnelle.

Pour mener cet inventaire, il est apparu évident de l'intégrer dans le programme Bryo Alpes, qui a pour objectif d'aboutir à un catalogue des bryophytes par département et petite région biogéographique pour le domaine alpin.

Objectif de l'action

Cette action vise à réaliser un inventaire par milieux des communautés bryophytiques afin d'aboutir à une liste la plus exhaustive possible des bryophytes de la forêt de Boscodon.

Description technique

Des inventaires de terrain sont réalisés par deux bryologues. Des échantillons sont prélevés et déterminés en laboratoire. Enfin, une liste d'espèces est établie afin de rendre compte de la richesse taxonomique de la forêt. Les données seront intégrées dans la base de données SILENE. Une synthèse à l'échelle des Alpes françaises sera réalisée dans le cadre du programme Bryo Alpes en 2018 sous la forme d'un catalogue commenté des espèces de mousses et d'hépatiques par département et par petites régions biogéographiques.

Localisation

Forêt domaniale de Boscodon

Pilotes

CBNA et ONF

Partenaires

Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000

Liens avec d'autres programmes

Programme BRYOALP

Calendrier de réalisation

2017

Coût estimatif de l'opération

7 500 euros HT

Financements

Mise à disposition de temps de travail d'un bryologue par le CBNA : 3500 euros

Mise à disposition de temps de travail d'un bryologue par l'ONF : 4000 euros

ACTION 4.6 C Améliorer la connaissance et préserver les gîtes et terrains de chasse des chauves-souris forestières dans le massif de Boscodon – Morgon

Contexte et enjeux

Les chauves-souris sont parmi les mammifères dont l'écologie est la plus méconnue. De nombreuses espèces de chauves-souris sont considérées comme menacées alors même que leurs mœurs demeurent en partie mystérieuses. Pourtant elles vivent souvent au contact de l'homme que ce soit dans les gîtes qu'elles occupent ou dans le choix de leurs terrains de chasse.

La forêt, ses riverains et ses gestionnaires sont particulièrement concernés, un grand nombre des espèces européennes étant étroitement liées à l'arbre et la forêt.

Le projet vise à mieux connaître l'écologie de plusieurs espèces de chauves-souris forestières et d'agir pour la préservation de leur milieu, en particulier de leurs gîtes de mise-bas, par une conservation des arbres-gîtes et par de l'information auprès des riverains dont les habitations abritent régulièrement des colonies de chauves-souris.

Par ailleurs, les résultats de ce travail devraient avoir un caractère transposable à d'autres massifs dans les Alpes.

Objectif de l'action

Le projet vise à mieux connaître l'utilisation de la forêt et du bâti rural par les colonies de chauves-souris forestières dans le massif forestier de Boscodon-Morgon. Cette connaissance sera utilisée pour mettre en œuvre des actions de préservation auprès des gestionnaires et usagers du milieu, notamment par le biais d'actions de communication et de sensibilisation ainsi que par la proposition d'une stratégie de préservation du réseau de gîtes et des terrains de chasse des chauves-souris.

L'objectif global est la préservation des populations de chauves-souris forestières en lien avec les activités humaines sur le territoire concerné.

Plus spécifiquement on peut distinguer trois objectifs principaux :

- identifier les gîtes de mise-bas et les terrains de chasse des chauves-souris forestières ;
- définir un mode opératoire pour la conservation du réseau d'arbres gîtes en forêt ;
- agir pour l'information et la sensibilisation des riverains, des usagers de la forêt et du grand public.

Description technique

Le projet se déroulera en trois phases :

- une première phase d'inventaire acoustique réparti sur la zone d'étude afin de mieux localiser les noyaux de population et d'avoir une mesure de la richesse du massif ;
- une deuxième phase de suivi radiotéléométrique de chauves-souris forestières afin de découvrir le plus grand nombre de gîtes possible et de définir les espaces utilisés par les chauves-souris ;
- la dernière phase visera à mettre en œuvre les connaissances acquises dans des actions de préservation et de sensibilisation, centrées en particulier sur les gîtes en milieu anthropique (bâtiments) et forestiers (arbres).

Localisation

Forêt domaniale de Boscodon et autres forêts du site Natura 2000

Pilotes

ONF

Partenaires

Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000

Association Vesper'Alpes

Liens avec d'autres programmes

Calendrier de réalisation

2018 - 2020

Coût estimatif de l'opération

65 500 euros HT

Financements

ONF

Natura 2000 (DREAL)

Subventions



ACTION 4.6 D Inventorier et suivre les coléoptères saproxyliques

Contexte et enjeux

Les massifs forestiers des sites Natura 2000 Bois de Morgon - Forêt de Boscodon – Bragousse et Montagne de Seymuit - Crête de la Scie présentent une richesse entomologique exceptionnelle et des habitats très bien conservés dans des forêts faisant l'objet d'une gestion forestière. La découverte récente de *Stephanopachys substriatus* en forêt de Boscodon renforce l'intérêt du site et *S. linearis* reste à rechercher (présent à Freissinières).

La synthèse des études « contrats bois sénescents » réalisées de 2013 à 2015 dans les Hautes-Alpes (Natura 2000) a conclu qu'il serait nécessaire de compléter ces études par un inventaire des coléoptères saproxyliques sur la zone faisant l'objet d'un contrat arbres isolés en forêt de Boscodon (8 ha).

Objectif de l'action

L'objectif de cette étude est de mieux connaître les populations d'insectes saproxyliques de deux sites Natura 2000 majoritairement forestiers (Bois de Morgon - Forêt de Boscodon - Bragousse 2 517 ha dont 1535 ha de forêts ; Montagne de Seymuit - Crête de la Scie : 1404 ha dont 560 ha de forêts) et, dans un second temps, de mettre en place les bases d'un suivi à long terme de ces populations.

Description technique

L'inventaire se fera grâce à la mise en place d'un réseau de points fixes de suivi qui, du fait de leur positionnement sur le terrain, permettront également la mise en relation des résultats obtenus avec le contexte forestier et la gestion appliquée.

La création de micro-habitats attractifs (par soulèvement d'écorce, par brûlage), pourra permettre de contrôler la présence ou l'absence de ces espèces sur des points de suivi identifiés.

Localisation

Site Natura 2000 Bois de Morgon - Forêt de Boscodon - Bragousse
Site Natura 2000 Montagne de Seymuit - Crête de la Scie

Pilotes

Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000

Partenaires

ONF

Liens avec d'autres programmes

Étude Bois sénescents sur les contrats Natura 2000 BS des Hautes-Alpes (Réalisation d'un état initial de la biodiversité des parcelles forestières faisant l'objet de contrats Natura 2000 dits « Bois sénescents » dans les Hautes-Alpes, Synthèse des études réalisées en 2013-2014-2015, 2016)

Étude DREAL sur les coléoptères saproxyliques d'intérêt communautaire (Bilan des connaissances, inventaires 2016 et cartographie de cinq coléoptères saproxyliques d'intérêt communautaire dans les sites Natura 2000 de la région PACA, 2017)

Calendrier de réalisation

2018 – 2020

Coût estimatif de l'opération

30 000 euros HT

Financements

20 000 euros HT : DREAL

10 000 euros HT : ONF

ACTION 4.6 E Inventorier et faire connaître les mollusques forestiers

Contexte et enjeux

Dans le contexte d'érosion de la biodiversité et de la prise de conscience par le grand public des enjeux environnementaux, la conservation des espèces méconnues et de petite taille passe nécessairement par des inventaires destinés à mieux appréhender la diversité des espèces présentes et leurs enjeux de conservation.

La grande richesse floristique, l'ancienneté et la maturité de certains peuplements forestiers, l'amplitude altitudinale, la variété des expositions et la géologie complexe et originale du massif du site Natura 2000 "FR9301523 - Bois de Morgon - Forêt de Boscodon - Bragousse" offrent un potentiel particulièrement intéressant pour l'accueil d'une malacofaune (mollusques) riche et diversifiée.

Une étude bibliographique intitulée « État des connaissances portant sur les mollusques continentaux du site Natura 2000 "FR9301523 - Bois de Morgon - Forêt de Boscodon - Bragousse" » a été réalisée en 2017 par le Parc national des Écrins, en partenariat avec l'ONF et Natura 2000. Celle-ci a mis en évidence la présence d'espèces patrimoniales de mollusques et a recommandé la poursuite d'inventaires en ciblant le milieu forestier, l'étage alpin et les zones humides.

La répartition des escargots et des limaces est liée à la présence de microhabitats tels que des bouts de bois mort au sol, des amas de pierres ou de simples suintements. Leur faible mobilité et leurs exigences écologiques en font de bons indicateurs pour caractériser les habitats et leur dynamique d'évolution. On pourra donc notamment réaliser des inventaires ciblés sur les îlots de vieux bois et les zones sous contrat bois sénescents Natura 2000.

Les rencontres malacologiques PACA 2017 seront l'occasion de réaliser un inventaire de terrain non exhaustif, donnant des pistes de travail pour un inventaire plus complet.

Encore largement méconnus, les mollusques offrent une grande diversité de tailles, de formes et de couleurs qui surprennent et étonnent. Il est donc intéressant de valoriser les connaissances acquises à l'occasion des inventaires en prévoyant une communication.

Objectif de l'action

Innover en étudiant ce groupe taxonomique encore peu connu
Faire connaître les mollusques forestiers

Description technique

Réaliser un inventaire des mollusques
Partager les résultats de l'inventaire (support et publics à définir)

Localisation

Forêt domaniale de Boscodon ou ensemble du site Natura 2000

Pilotes

Parc national des Écrins

Partenaires

ONF
Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000

Liens avec d'autres programmes

Programme « contacts invertébrés » du PNE

Calendrier de réalisation

À définir

Coût estimatif de l'opération

À définir

Financements

Parc national des Écrins
Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000

ACTION 4.6 F Réaliser le suivi des Sabots de Vénus, en lien avec la gestion forestière

Contexte et enjeux

Le massif forestier de Boscodon – Morgon abrite une importante population de sabots de Vénus (*Cypripedium calceolus*), espèce protégée au niveau national et inscrite aux annexes 2 et 4 de la Directive Habitats. Depuis 2000, l'Office national des forêts et le Parc national des Écrins mènent chaque année une opération conjointe d'inventaire systématique des populations. Après 5 années de suivi « en plein », il est apparu nécessaire de mettre en place un suivi plus fin par placettes. Ce protocole concerne donc 10 placettes depuis 2005 :

- Forêt mandementale de Morgon : 5 placettes (Parcelles 13, 27, 29, 32 (2 placettes)).
- Forêt indivise de la Magnane : 3 placettes (Parcelles 15 et 18 (2 placettes)).
- Forêt domaniale de Boscodon : 2 placettes (Parcelles 14 et 17).



Ce comptage est assuré chaque année par plusieurs équipes constituées de personnels de l'ONF, du Parc national des Écrins, de Natura 2000, de la DDT et d'autres bonnes volontés.

Une première analyse des données a été réalisée par une stagiaire pour l'ensemble des stations de Sabot de Vénus du Parc national des Écrins en 2013. Une analyse spécifique des 10 premières années de suivi des placettes de Boscodon – Morgon a également été réalisée en 2015 par le PNE.

Des analyses statistiques plus poussées et tenant compte des données collectées ultérieurement seraient intéressantes pour une meilleure connaissance de la dynamique de cette orchidée forestière protégée.

Objectif de l'action

Pérenniser ce suivi, l'améliorer si nécessaire et en tirer des conclusions

Description technique

- poursuivre le suivi dans le cadre partenarial qui a fait preuve de son efficacité ;
- analyser l'ensemble des données, en lien avec la gestion forestière si cela est possible ;
- mener une réflexion quant aux évolutions et compléments éventuels à apporter au protocole.

Localisation

Forêt domaniale de Boscodon, forêt indivise de la Magnane et forêt mandementale de Morgon

Pilotes

ONF - Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000 - PNE

Partenaires

CBNA

Liens avec d'autres programmes

Suivis flore du PNE
Réseau de conservation de la flore Alpes-Ain (RCFAA)

Calendrier de réalisation

2017-2021

Coût estimatif de l'opération

À définir

Financements

Temps de personnel apporté par chaque partenaire pour le suivi annuel et les réflexions sur l'amélioration du protocole de suivi
À définir pour l'analyse des données

ACTION 4.7 Appréhender la qualité de l'air et des milieux grâce aux lichens

Contexte et enjeux

Les suivis réalisés sur certaines placettes du réseau RENECOFOR (Réseau National de suivi à long terme des ECOSystèmes FORestiers) concernent les dépôts atmosphériques comme l'azote et l'ozone (c'est le cas à Boscodon), polluants qui peuvent avoir des effets sur la végétation et les lichens.

Les lichens sont de bons bio-indicateurs pour ce qui est de la qualité de l'air. Une approche lichénologique de la qualité de l'air permettrait de compléter les suivis réalisés dans le cadre de RENECOFOR. Afin de monter un solide projet scientifique, la réalisation d'une étude lichénologique sur différentes forêts bénéficiant d'une placette RENECOFOR avec suivi des dépôts atmosphériques serait souhaitable.



La synthèse des études « contrats bois sénescents » réalisées de 2013 à 2015 dans les Hautes-Alpes (Natura 2000) a par ailleurs conclu qu'il serait nécessaire de compléter ces études par un inventaire des lichens sur la zone faisant l'objet d'un contrat arbres isolés en forêt de Boscodon (8 ha). Un premier inventaire a effectivement été réalisé sur le contrat bois sénescents Natura 2000 en forêt de la Magnane, selon le protocole d'inventaire des lichens de l'ONF.

Objectif de l'action

Établir un état initial permettant de suivre l'évolution des cortèges de lichens dans le temps et dans l'espace (un suivi sera à prévoir dans les contrats de projet suivants, en prévoyant un prochain passage dans 10 ou 15 ans)

Mettre en évidence les lichens bio-indicateurs, patrimoniaux, liés à la présence de stade matures du cycle sylvigénétique ou aux forêts anciennes

Évaluer la qualité de l'air et des milieux forestiers

Réaliser l'inventaire des lichens de la zone faisant l'objet du contrat Natura 2000 arbres isolés

Description technique

Travail de bibliographie concernant la bioindication par les lichens

Inventaire des lichens selon protocole approprié à définir

Mise en relation des résultats de la placette RENECOFOR avec les résultats d'inventaires lichéniques

Restitution des résultats

Localisation

Forêt domaniale de Boscodon et si possible autres forêts dotées d'une placette RENECOFOR avec suivi des dépôts atmosphériques

Pilotes

ONF

Partenaires

Association française de lichénologie, CBNA, PNE,

Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000

Liens avec d'autres programmes

RENECOFOR

Calendrier de réalisation

2019 - 2020

Coût estimatif de l'opération

À définir

Financements

ONF et autres à définir

ACTION 5.1 ASSURER ET ANIMER UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE DU PROJET AU TRAVERS D'UN COMITÉ DE PILOTAGE LOCAL

Contexte et enjeux

Démarche de longue haleine, la mise en place d'une gouvernance partagée et dynamique entre divers acteurs d'un territoire voit naître une synergie entre ces acteurs, qui décident de conjuguer leurs efforts pour œuvrer à des objectifs définis en concertation.

Dans le cas de Boscodon, la première réunion du comité de pilotage a eu lieu en 2008. Depuis, les membres du comité de pilotage ont eu diverses occasions de travailler ensemble à la définition d'un projet de territoire commun.

Le schéma d'accueil du public, élaboré de 2014 à 2016, a notamment été l'occasion d'étendre la dynamique née de la démarche Forêt d'exception® à l'ensemble du territoire Boscodon-Morgon et de ses acteurs.

Le succès d'une démarche multipartenariale comme Forêt d'exception® nécessite une animation permanente pour faire vivre le projet et atteindre les objectifs fixés.

Objectif de l'action

Réunir les acteurs du territoire autour d'un projet partagé
Créer une dynamique de projets et de partenariats

Description technique

Organiser les réunions du comité de pilotage, de groupes de travail et la cérémonie de labellisation
Faire vivre le contrat de projet
Représenter le territoire Forêt d'Exception®
Rédiger et porter le dossier de candidature au label, faire le lien avec les rapporteurs et le comité national d'orientation

Localisation

Forêt domaniale de Boscodon

Pilotes

Département des Hautes-Alpes - ONF

Partenaires

Ensemble des structures membres du comité de pilotage Forêt d'Exception®

Liens avec d'autres programmes

Calendrier de réalisation

2017 - 2021

Coût estimatif de l'opération

En moyenne : 30 000 euros HT/an

Financements

ONF

ACTION 5.2 COMMUNIQUER SUR LA DÉMARCHE ET LES ACTIONS « BOSCODON, FORÊT D'EXCEPTION® »

Contexte et enjeux

La démarche de labellisation Forêt d'Exception® étant pour l'instant méconnue sur le territoire haut-alpin, la communication visera à la faire connaître et à mettre en lumière le territoire de la forêt de Boscodon. Les actions réalisées dans le cadre du contrat de projet pourront faire l'objet de communications, en fonction de leur intérêt pour le public visé.

Objectif de l'action

Faire connaître la démarche de labellisation Boscodon, Forêt d'Exception®

Valoriser les résultats des études réalisées sur le territoire auprès du grand public (habitants du territoire, visiteurs) et des acteurs socio-professionnels

Description technique

La mise en valeur de Boscodon, Forêt d'exception® et des actions réalisées dans le cadre du contrat de projet se fera par différents modes de communication, en fonction des opportunités :

- expositions ;
- événements des partenaires : journée Forêt, Bois, Patrimoine de l'Association des Amis de l'Abbaye de Boscodon, journées de protection des espèces sauvages et de l'environnement de la commune de Crots, fête des torrents, nuit de la chouette, nuit de la chauve-souris, journée mondiale des zones humides, nuit des étoiles, fête de la nature...
- événements se déroulant à proximité du territoire de Boscodon : Foire Bio Génépi...
- création et mise à jour régulière d'une page Internet "Boscodon, Forêt d'Exception®" (sur <http://www.onf.fr/foret-exception>), ainsi que mise à jour régulière de la page Internet "En forêt de...Boscodon" (<http://www.onf.fr/enforet>) ;
- organisation de journées thématiques liées à des actions du contrat de projet (pour le comité de pilotage ou pour le grand public) ;
- organisation de sorties pour le grand public ou les socio-professionnels sur la thématique de la restauration des terrains en montagne ;
- information des professionnels du tourisme ;
- participation à l'édition d'un livre aux éditions Naturalia (de la même collection que le livre « La forêt sacrée de la Sainte-Baume ») ;
- valorisation et médiatisation par le biais des différents médias habituellement publiés par les partenaires (brochures, sites internet, articles...);
- supports définis par le plan d'interprétation des patrimoines prévu dans le cadre du schéma d'accueil du public.

Localisation

Forêt domaniale de Boscodon et son territoire

Pilotes

Ensemble des structures membres du comité de pilotage Forêt d'Exception®

Partenaires

ADDET

Liens avec d'autres programmes

Schéma d'accueil du public de Boscodon-Morgon (action A3 : Mettre en œuvre la stratégie de communication et de promotion)

Calendrier de réalisation

2017 - 2021

Coût estimatif de l'opération

À définir

Financements

PITEM outdoor (portage par le Département des Hautes-Alpes)

ACTION 5.3 METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS ENGAGÉES

Contexte et enjeux

Afin d'obtenir le label, le territoire de Boscodon doit témoigner de son dynamisme partenarial. Les premiers projets doivent donc être réalisés ou en cours de réalisation afin de montrer l'implication des partenaires et leur volonté de travailler ensemble pour le territoire.

Démarche d'amélioration continue, la mise en œuvre des actions prévues par le contrat de projet et l'élaboration d'un bilan à l'issue de la période de validité du label sont nécessaires afin de prétendre à un renouvellement du label.

Objectif de l'action

Suivre et évaluer la réalisation des actions du contrat de projet

Description technique

Valoriser les premières actions réalisées dans le but d'obtenir le label

Réaliser un suivi continu de la réalisation des actions et en faire part au comité de pilotage et à tout partenaire intéressé

Assurer le suivi financier des actions

Réaliser les bilans nécessaires au renouvellement du label

Localisation

Forêt domaniale de Boscodon

Pilotes

ONF

Partenaires

Tout partenaire engagé dans une action

Liens avec d'autres programmes

Calendrier de réalisation

2017 – 2021

Coût estimatif de l'opération

2600 euros HT/an pour l'ONF, animateur de la démarche

À définir pour les autres porteurs d'action

Financements

ONF

Chaque porteur d'action pour le suivi les concernant

ACTION 5.4 ECHANGER AVEC D'AUTRES FORÊTS D'EXCEPTION® ET PARTICIPER À LA DYNAMIQUE DE RÉSEAU NATIONAL

Contexte et enjeux

L'implication, l'ambition et la participation des acteurs sont les garants du dynamisme de la démarche Forêt d'Exception®. Pour créer du lien entre les acteurs de Boscodon, Forêt d'Exception® ainsi qu'avec les autres Forêts d'Exception® du réseau national, des échanges seront organisés.

Objectif de l'action

Créer une dynamique d'équipe entre les acteurs du territoire Boscodon, Forêt d'Exception®

Échanger avec les autres Forêts d'Exception®

S'inscrire pleinement dans la vie du réseau national Forêt d'Exception®

Description technique

Organiser des échanges avec d'autres Forêts d'Exception®, notamment avec la Grande Chartreuse et la forêt de la Sainte-Baume
Participer aux réunions nationales du réseau Forêt d'Exception®

Localisation

Réseau national Forêt d'Exception®

Pilotes

ONF

Partenaires

Ensemble des structures membres du comité de pilotage Forêt d'Exception®

Liens avec d'autres programmes

Schéma d'accueil du public de Boscodon-Morgon (action B2 : Organiser une visite d'un autre site d'accueil important)

Calendrier de réalisation

Visite de la Grande Chartreuse : 2018

Suivantes : à définir

Coût estimatif de l'opération

3 400 euros HT/visite à organiser

Frais de logistique : à définir

Financements

ONF pour la visite de la Grande Chartreuse

Suivantes : à définir

IX. TABLEAU DE PROGRAMMATION

N° action	Intitulé	Pilote	Budget estimé (euros HT)	Partenaires
Orientation n° 1 : Renouer le lien entre la forêt et l'abbaye de Boscodon				
1.1	Réaménager le site de la fontaine de l'ours	ONF	129 000	DREAL, Département des Hautes-Alpes, Pays S.U.D.
1.2	Réhabiliter le sentier de l'abbaye	Département des Hautes-Alpes	A définir	ONF, Association des Amis de l'Abbaye de Boscodon
1.3	Valoriser le territoire et son patrimoine par l'art in situ	A définir	A définir	Communauté de Communes de Serre-Ponçon, Association des Amis de l'Abbaye de Boscodon, ADDET, Commune de Crots, Pays S.U.D., Université d'Aix-Marseille, ONF
1.4	Étudier les ouvrages et travaux RTM comme marqueurs de l'évolution des techniques et des rapports activités humaines/torrent	ONF-RTM	6 000	Pays S.U.D.
1.5	Analyse du cycle de vie des ouvrages bois double paroi	ONF-RTM	22 000	FIBOIS, Communes Forestières des Hautes-Alpes (COFOR 05), IRSTEA, Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, École nationale supérieure des technologies et industries du bois, partenaires italiens
1.6	Approfondir les connaissances sur le rôle de la couverture boisée sur l'érosion des sols	ONF-RTM	125 000	IRSTEA
Orientation n° 2 : Inscrire "Boscodon, forêt d'exception" dans les projets des acteurs du territoire				
2.1	Mettre en place un partenariat actif entre le Pays d'Art et d'Histoire et Boscodon Forêt d'Exception®	Pays S.U.D.	Temps de travail des partenaires	ONF Association des Amis de l'Abbaye de Boscodon Communauté de communes de Serre-Ponçon Offices de tourisme
2.2	Inscrire "Boscodon, Forêt d'Exception®" dans la politique de promotion du territoire	ADDET	A définir	Communauté de communes de Serre-Ponçon Association des Amis de l'Abbaye de Boscodon SMADESEP ONF, Offices de tourisme ou structures équivalentes
2.3	Lier l'animation du site Natura 2000 "Bois de Morgon, forêt de Boscodon, Bragousse" à la démarche Forêt d'Exception®	Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000	5 à 10 jours de travail par an et par structure	ONF, ADDET, SNAM (Syndicat national des accompagnateurs), Association Génépi, Association Vesper'Alpes, CBNA, PNE
2.4	Améliorer la connaissance des phénomènes de crues torrentielles du Boscodon	ONF-RTM	30 000	IRSTEA, Commune de Crots

Orientation n° 3 : Accueillir tous les publics pour une forêt à partager				
3.1	Élaborer un schéma d'accueil du public sur l'ensemble du massif Boscodon-Morgon	Comité de pilotage du schéma d'accueil	53 000	Membres du comité de pilotage du schéma d'accueil
3.2	Schéma d'accueil : réaliser les actions A) Améliorer la compréhension du territoire par le visiteur B) Faire vivre l'identité du territoire dans l'unité C) Améliorer la qualité des équipements et services	Comité de pilotage du schéma d'accueil		Membres du comité de pilotage du schéma d'accueil
3.3	Suivre la fréquentation	ONF - Région PACA	30 000	
Orientation n° 4 : Préserver la biodiversité en maintenant les fonctions traditionnelles de la forêt				
4.1	Mettre en place un protocole simple de suivi de l'équilibre forêt-gibier	ONF	30 000	Observatoire Grande Faune et Habitats, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs des Hautes Alpes
4.2	Asseoir un réseau de placettes permanentes permettant le suivi des peuplements de Sapin pectiné conduits en futaie irrégulière	ONF	16 700	
4.3	Optimiser l'exploitation forestière et la vente de bois	ONF	3 250	Communauté de communes de Serre-Ponçon Communes forestières des Hautes-Alpes (COFOR 05)
4.4	Inventorier et cartographier les forêts anciennes	Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000	17 000	ONF, PNE
4.5	Mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière courante	ONF	A définir	Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000

4.6	Améliorer les connaissances et assurer le suivi de groupes taxonomiques emblématiques :			
	A Réaliser un suivi des populations de chouette Chevêchette et de chouette de Tengmalm	PNE	2 soirées de terrain par participant et par an	Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000, ONF
	B Améliorer la connaissance de la diversité bryologique (mousses) de la forêt de Boscodon	CBNA, ONF	7 500	Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000
	C Améliorer la connaissance et préserver les gîtes et terrains de chasse des chauves-souris forestières dans le massif de Boscodon – Morgon	ONF	65 500	Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000 Vesper'alpes
	D Inventorier et suivre les coléoptères saproxyliques	Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000	30 000	ONF
	E Inventorier et faire connaître les mollusques forestiers	PNE	A définir	ONF Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000
	F Réaliser le suivi des Sabots de Vénus, en lien avec la gestion forestière	ONF - Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000 - PNE	A définir	CBNA
4.7	Appréhender la qualité de l'air et des milieux grâce aux lichens	ONF	A définir	Association française de lichénologie CBNA PNE Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000

Orientation n° 5 : Favoriser une vision partagée du projet pour intégrer l'ensemble des fonctions et des usages				
5.1	Assurer et animer une gouvernance partagée du projet au travers d'un comité de pilotage local	Département des Hautes-Alpes - ONF	30 000 euros HT/an	Comité de pilotage Forêt d'Exception®
5.2	Communiquer sur la démarche et les actions « Boscodon, Forêt d'Exception® »	Ensemble des structures membres du comité de pilotage Forêt d'Exception®	A définir	ADDET, Comité de pilotage Forêt d'exception
5.3	Mettre en place un système de suivi et d'évaluation des actions engagées	ONF	2 600 euros HT/an pour l'ONF, animateur de la démarche A définir pour les autres porteurs d'action	Tout partenaire engagé dans une action
5.4	Échanger avec d'autres Forêts d'Exception® et participer à la dynamique de réseau national	ONF	3400 euros HT/visite à organiser	Ensemble des structures membres du comité de pilotage Forêt d'Exception®



Contrat de projet **Boscodon, Forêt d'Exception®**

Office national des forêts – bureau d'études 04/05

Version finale validée par le comité de pilotage

Impression août 2018

Rédaction : Catherine Biache, chef de projet Boscodon, Forêt d'Exception®

Crédits photo : ONF (sauf mention contraire)

